

PROTECTION CIVILE

Sapeurs-Pompiers

Valeur : 0,30 F

Couleurs : bleu, rouge, jaune

50 timbres à la feuille



Dessiné par LOUIS

Gravé en taille-douce par FRÈRES

Format horizontal 22 x 36

(dentelé 13)

VENTE

anticipée le 8 février 1964 à PARIS, 60, boulevard Gouvion-Saint-Cyr;

générale le 10 février 1964, dans les autres bureaux.

De tout temps, la sécurité des hommes a été menacée par des cataclysmes naturels : inondations, incendies de forêts, tremblements de terre, contre lesquels il est impossible de se prémunir mais dont les conséquences dommageables peuvent être limitées au prix d'une action solidaire en faveur des victimes.

D'autres menaces découlent plus directement de la complexité et de l'ampleur des techniques qui régissent la vie des sociétés modernes. Les sources d'énergie toujours plus puissantes, la concentration industrielle dans les villes, l'accélération des moyens de transport engendrent un accroissement des risques de catastrophes telles que ruptures de barrages, explosions dans les usines, accidents d'avions, de trains.

C'est pour lutter avec plus d'efficacité contre ces fléaux de toute sorte que les moyens de défense ont été regroupés au sein d'une organisation, la Protection civile, née en 1951, à l'initiative du Ministère de l'Intérieur et chargée dans chaque département, sous l'autorité du Préfet, d'une triple mission résumée par ces trois mots « Prévoir, protéger, secourir » :

— prévoir, quand cela est possible, les dangers menaçant les populations;

— protéger, par des mesures collectives ou individuelles, contre les conséquences des sinistres;

— secourir les victimes en leur apportant rapidement l'aide matérielle et morale pouvant seule atténuer quelque peu leur détresse.

Pour être à même de remplir sa triple mission et d'en assumer pleinement la lourde responsabilité, la Protection civile dispose certes d'un matériel approprié; mais

elle peut surtout compter sur des hommes qui, au mépris total du danger, allient la force, le sang-froid, le sens de l'opportunité et de l'action, allant souvent jusqu'au sacrifice de leur vie.

Parmi ces hommes, les sapeurs-pompiers occupent une place éminente.

Le timbre qui leur est consacré représente trois emblèmes glorieux de ceux que l'on a pris l'habitude d'appeler avec respect et sympathie les « Soldats du Feu ». Ce sont :

— les armes du Régiment des Sapeurs-Pompiers de Paris, créé en 1811 par Napoléon I^{er};

— l'insigne de la Fédération nationale des Sapeurs-Pompiers de France fondée en 1881;

— l'insigne du Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille, dont l'organisation remonte à 1939.

Il suffit d'évoquer l'action de chaque jour des sapeurs-pompiers dans leur lutte contre le feu ou l'eau, de penser à l'héroïsme dont ils font preuve en toute circonstance lorsqu'ils arrachent un être humain à la mort, pour se persuader que les nobles devises « Sauver ou périr », « Courage et dévouement » inscrites fièrement sur leurs emblèmes ne sont pas de vains mots.

A la fois secouristes et sauveteurs au sens le plus large du terme, les 244 000 sapeurs-pompiers de France, dont 236 000 sont des volontaires bénévoles, perpétuent ainsi une longue tradition d'abnégation et de courage à laquelle le présent timbre rend un hommage hautement mérité.

